

**PROGRAMME DE COOPERATION
2014-2016**



BOLIVIE

H2

TABLE DES MATIERES

1. CADRE DE REFERENCE

1.1 Principes généraux

1.2 Politique belge de coopération au développement

1.3 Priorités boliviennes de développement

1.4 Engagements mutuels

2. COOPERATION BELGO-BOLIVIENNE EN COURS

2.1 Coopération gouvernementale

2.2 Coopération non gouvernementale

2.3 Coopération multilatérale

2.4 Appui au secteur privé local

2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PC en cours

3. PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2016

3.1 Introduction

3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014-2016

3.2.1 Programme d'Appui à la Gestion Intégrale des Bassins Versants – 2è Phase (PNC2)

3.2.2 Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes

3.2.3 Programme de Renforcement des Compétences

3.3 Thèmes transversaux

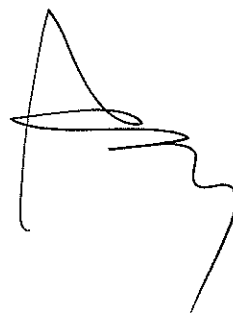
3.4 Planification, mise en œuvre et concertation

4. APPROBATION DES DOSSIERS D'IDENTIFICATION

5. LE CADRE DE PROGRAMMATION PAYS et de SUIVI-EVALUATION

Annexe - Aperçu des interventions bilatérales en cours

HRZ



Acronymes

MMAyA : Ministère de l'Environnement et de l'Eau
GIRH : Gestion intégrée des Ressources Hydrauliques
MIC : Gestion Intégrale des Bassins Versants
PC : Programme de Coopération
PNC : Plan National des Bassins Versants
PNC2 : Plan National des Bassins Versants - 2^{ème} phase
VRHyR : Vice-Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Irrigation
CTB : Agence belge de Développement
NCPE : Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (bolivien)
PND : Plan National de Développement
MIC : Middle Income Country (Pays à Revenu Intermédiaire)
MIP : Micro-intervention Projet
VLIR : Vlaamse Interuniversitaire Raad
CIUF : Conseil Interuniversitaire de la Communauté Française
APEFE : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger.
ONG : Organisation non gouvernementale
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
CAF : Corporación Andina de Fomento
APD : Aide publique au Développement
VNU : Volontaire des Nations-Unies
JPO : Junior Project Officer
OHCHR : Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
BIO : Société Belge d'Investissement pour les pays en Développement
DG D : Direction Générale de la Coopération au Développement
REC : Réponse Européenne Coordonnée
PARC : Programa de Apoyo al Riego Comunitario
PROMIC: Programa de Manejo Integral de Cuencas

H2



1. CADRE DE REFERENCE

1.1 Principes généraux.

Le présent Programme de Coopération 2014-2016 (PC 2014-2016), approuvé lors de la Commission Mixte du 27 février 2014, décrit les interventions que l'Etat Plurinational de Bolivie exécutera, avec l'appui du Royaume de Belgique. Il définit en particulier les objectifs, les secteurs et thèmes transversaux, la durée du programme, ainsi que le budget indicatif.

Il se réfère en particulier :

- a) sur le plan international :
 - o aux Objectifs du Millénaire pour le Développement
 - o aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
 - o au Code de Conduite de l'Union Européenne sur la complémentarité et la division du travail
 - o aux principes définis lors du Forum de Busan sur l'efficacité de l'aide
 - o à la réflexion en cours sur les objectifs post-2015
 - o au statut particulier de la Bolivie de Pays à Revenu Intermédiaire (Middle Income Country, MIC)

- b) sur le plan bolivien :
 - o à la Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (NCPE)
 - o au Plan National de Développement (PND)
 - o à l'Agenda Patriotique 2025
 - o à la Loi-cadre des Autonomies et de la Décentralisation
 - o à la Loi de la « Terre-Mère »

- c) par rapport aux priorités de la coopération belge :
 - o à la Loi belge relative à la Coopération au Développement (19 mars 2013)
 - o à la Note de Politique du Ministre de la Coopération au développement (novembre 2013)
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et sa nouvelle grille d'analyse
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'Egalité des Chances entre les Femmes et les Hommes
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge pour les Pays à Revenus Intermédiaires.
 - o à la Note stratégique de la Coopération belge sur l'appui au secteur privé
 - o à la note stratégique de la Coopération belge sur le secteur Education
 - o à la note stratégique de la Coopération belge sur l'Environnement

Le PC 2014-2016 s'inscrit dans une phase de transition de 3 ans en matière de rapprochement des cycles de programmation de l'Union Européenne et ses Etats membres, en vue d'une programmation conjointe à partir de 2017.

Il tient également compte de la complémentarité entre les différents acteurs de la Coopération belge (la coopération gouvernementale, la coopération non gouvernementale, la coopération multilatérale et les programmes, les instruments et les institutions spécialisés).

1.2 Politique belge de coopération au développement.

L'objectif principal de la Coopération belge est l'atteinte d'un **développement humain durable**. A cet effet, des actions qui contribuent à une croissance économique durable et inclusive pour une amélioration des conditions de vie de la population dans les pays en développement et à leur développement socio-économique et socioculturel afin d'éradiquer la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, seront entreprises. Dans ce cadre, la Loi susmentionnée prévoit les quatre secteurs d'intervention suivants :

- les soins de santé primaires, y compris la santé reproductive,
- l'enseignement et la formation,
- l'agriculture et la sécurité alimentaire,
- les infrastructures de base.

La coopération belge retient trois **thèmes prioritaires** qui peuvent faire l'objet d'initiatives spécifiques :

- les Droits Humains, en ce compris les droits des enfants ;
- le travail décent et durable ;
- la consolidation de la société.

La coopération belge retient également deux **thèmes transversaux** qui doivent être pris en compte dans tous les secteurs d'intervention :

- la dimension genre, qui vise l'autonomisation des femmes et l'égalité des hommes et des femmes dans la société ;
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles, y compris la lutte contre les changements climatiques, la sécheresse et la déforestation.

Pour les pays à revenu intermédiaire, comme la Bolivie, la Belgique a développé une stratégie de coopération adaptée à leurs capacités financières afin de relever leurs défis en matière de développement. La nouvelle stratégie s'oriente vers :

- Un appui à la société civile dans toutes ses différentes formes d'expression,
- Un appui à une croissance économique stable, durable et inclusive,
- Un appui spécifique aux biens publics mondiaux que sont l'environnement, le climat et le développement durable,
- La redistribution du bien-être national (via la protection sociale et les impôts).

A travers cette nouvelle stratégie, la coopération belge vise à construire au maximum sur le potentiel institutionnel, financier et humain du partenaire en tant que levier pour un développement humain durable en se concentrant sur le transfert de connaissances, de technologie et de savoir-faire à travers des nouveaux instruments (comme la coopération triangulaire par exemple).

La coopération belge au développement est mise en œuvre à travers plusieurs canaux : la coopération gouvernementale, la coopération non gouvernementale, la coopération multilatérale, ainsi que les programmes, instruments et institutions spécialisés de coopération.

Le présent PC se veut être également un cadre de référence pour ces autres acteurs de la Coopération belge, **avec lesquels des synergies seront recherchées de manière systématique** lors de l'identification et de la formulation des interventions.

Enfin, la coopération belge porte une attention particulière à la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD). La loi définit la CPD comme un *processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement*



d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement.

La loi stipule : *En vue d'assurer l'efficacité de la Coopération belge au Développement et de réaliser ses objectifs généraux, une cohérence maximale entre les différents domaines de la politique belge en faveur du développement est recherchée.*

Ainsi, la Belgique s'attachera à poursuivre une cohérence de ses politiques publiques avec ses objectifs en matière de coopération au développement.

1.3 Priorités boliviennes de développement.

La coopération belge s'aligne sur les stratégies et plans de développement de la Bolivie. Parmi ces documents de référence :

La Plan National de Développement (PND)

Le fondement du **PND** est le concept millénaire du **Vivir Bien** (Vivre Bien), considéré comme l'accès et la jouissance aux biens matériels et la réalisation affective, subjective, intellectuelle et spirituelle en harmonie avec la nature et en communauté avec les êtres humains. Le PND comporte 4 piliers: "Bolivie **digne, souveraine, productive et démocratique** pour Vivre Bien".

La Nouvelle Constitution Politique de l'Etat

Depuis 2006, l'Etat bolivien est en refondation et les transformations ont été consolidées en 2009 avec la **Nouvelle Constitution Politique de l'Etat (NCPE)**.

L'Agenda Patriotique 2025

En 2025, la Bolivie aura 200 ans. La vision du pouvoir bolivien, en vue de cet anniversaire est formulée dans **l'Agenda Patriotique 2025**, comportant 13 piliers.

Les priorités du Gouvernement sont clairement définies dans ce document. Lancé le 16 août 2012, l'Agenda Patriotique 2025 constitue le fondement sur lequel s'alignent les politiques de développement du pays ainsi que les programmes de coopération.

Les priorités fixées par le Gouvernement bolivien comportent notamment les axes suivants :

- **L'éradication de l'extrême pauvreté** pour les peuples indigènes, les paysans, les femmes, les enfants ...(**pilier 1**)
- **La socialisation et l'universalisation des services de base** avec souveraineté pour Vivre Bien (**pilier 2**)
- **La souveraineté productive avec diversification et développement intégral** (**pilier 6**)
- **La souveraineté sur les ressources naturelles** avec nationalisation, industrialisation et commercialisation, en harmonie avec la Terre Mère (**pilier 7**)
- **La souveraineté alimentaire** au travers de la construction d'une alimentation pour Vivre Bien (**pilier 8**)
- **La souveraineté environnementale** avec développement intégral, en harmonie et équilibre avec la Terre Mère (**pilier 9**)

A2


L'Agenda Patriotique 2025, qui se perçoit comme la matérialisation de la nouvelle Constitution, vise essentiellement à la concrétisation de l'Etat-Société Plurinational. A cette fin, l'interculturalité constitue un paradigme essentiel de la politique bolivienne de développement. La reconnaissance, le respect de la diversité culturelle, le renforcement et la valorisation de l'identité des peuples indigènes sous toutes ses formes constituent des lignes d'actions auxquelles le Gouvernement bolivien souhaite accorder la priorité, notamment, par le biais du développement de l'éducation interculturelle.

1.4 Engagements mutuels

Conformément aux engagements internationaux et nationaux en la matière, les Parties attachent une grande importance au respect des Droits Humains et de l'Enfant et à l'égalité entre hommes et femmes. De même, les Parties reconnaissent l'importance de la gestion durable de l'environnement et des changements climatiques.

Les Parties reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance et s'engagent mutuellement à assurer la transparence et la redevabilité afin de lutter contre la corruption.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PC, y compris toute procédure ayant trait au lancement d'attribution ou d'exécution des marchés publics, les Parties veilleront à ce qu'aucun paiement, don ou bénéfice, de quelque nature que ce soit, pouvant être considéré comme un acte illégal ou de corruption, ne puisse être promis, commis, recherché ou accepté, directement ou indirectement. Les parties s'informeront mutuellement de tout incident ou suspicion d'incident de corruption lié à l'utilisation des fonds programmés dans ce PC. En cas de constat d'un acte inapproprié, une consultation entre les deux parties déterminera les actions appropriées à entreprendre, qui pourraient inclure notamment le remboursement des fonds détournés.

Les Parties s'engagent à prendre en compte l'ensemble des thématiques susmentionnées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions de la coopération boliviano-belge en vue de promouvoir une croissance inclusive, durable et équitable. L'appréciation des engagements mutuels sera réalisée lors des Comités de Partenaires.

2. COOPERATION BELGO-BOLIVIENNE EN COURS

Selon les données de l'OCDE, la Belgique se situe au 11^e rang des bailleurs en Bolivie, après la CAF (Corporación Andina de Fomento), la BID (Banque Interaméricaine de Développement), la Banque Mondiale, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Union Européenne, et au 8^e rang des bailleurs bilatéraux.

En 2012, l'aide publique au développement de la Belgique (APD) en faveur de la Bolivie était de 10.435.061 EUR. L'évolution des dernières années du volume de l'APD belge pour la Bolivie indique une tendance à la stabilité. La coopération belge en Bolivie est caractérisée par la prédominance de la coopération gouvernementale. En effet, en 2012, 80% de l'APD totale belge provenait du canal de la coopération gouvernementale.

Une première **Convention Générale de Coopération** a été signée avec le pays en **1995**, suivie d'une seconde en **2009**.

H2


2.1 La coopération gouvernementale belge

La dernière **Commission Mixte de Coopération** s'est tenue à Bruxelles le 15 avril 2008. Elle a retenu deux secteurs d'intervention, s'articulant autour des plans et programmes boliviens :

- **Santé**
- **Développement agricole** (Eau/irrigation et Foresterie).

Le taux d'exécution (dépenses) du PIC 2008-2011 est de l'ordre de 51% au 31 décembre 2013. Il se réfère à 6 projets en exécution par la CTB :

- Programme d'appui à l'irrigation communautaire ;
- Programme d'appui au renforcement des réseaux de santé ;
- Programme d'appui sectoriel « Malnutrition Zéro » ;
- Projet de mise en valeurs des ressources forestières au Chapare ;
- Programme de Bourses d'Etudes ;
- Programme de micro-interventions ;

et 2 projets en coopération déléguée :

- Appui au projet "Vivir con el Agua"
- Appui au Defensor del Pueblo.

Les conventions spécifiques signées à ce jour entre les deux gouvernements représentent un engagement financier de l'Etat belge de 33 millions EUR hors bourse et MIP (soit un taux d'engagement de 91.25%).

Les deux secteurs d'intervention de la coopération belge (Santé et Développement agricole) sont des secteurs où la Belgique est active depuis plus de 20 ans. Son expertise dans ces domaines est largement reconnue et appréciée au plan national. Le PC actuel concentre ses actions dans les régions et municipalités les plus pauvres de Bolivie (dans les départements de Chuquisaca, Cochabamba, Potosi et La Paz).

La Coopération a évolué progressivement vers une approche programmatique, dans laquelle le Gouvernement bolivien exécute des programmes alignés sur les priorités stratégiques et les Plan sectoriels nationaux. Dans ce cadre, plusieurs interventions, concourant au même objectif, sont mises en œuvre sous différentes modalités.

Un tableau détaillé des interventions gouvernementales en cours se trouve en annexe du présent document.

2.2 La coopération non gouvernementale belge.

Les dépenses de la coopération non gouvernementales ont été relativement stables au cours des 4 dernières années et se situent aux environs de 4.7 millions EUR par an.

La coopération non gouvernementale en Bolivie passe par les acteurs suivants: les ONGD belges, la coopération universitaire (VLIR, CIUF), l'APEFE, l'appui par le biais d'institutions scientifiques et l'appui direct à la société civile locale.



2.3 La coopération multilatérale

Cette coopération consiste essentiellement dans du « core funding » (allocation d'une enveloppe non ciblée faite à différentes organisations ou agences du Système des Nations-Unies).

Néanmoins, la Belgique contribue via un financement ciblé au PNUD, à la mise en œuvre d'un projet de prévention des catastrophes : « Enhancing disaster preparedness in Andean Countries » (en Bolivie : Fortalecimiento del Sistema Nacional de Reducción de Riesgos y Atención de Emergencias y/o Desastres / SISRADE).

En 2012, la Belgique finançait également 1 VNU après de OHCHR, 1VNU et 2 JPO auprès de l'UNICEF.

Le budget alloué par la DG D à la Bolivie pour la coopération multilatérale en 2012 se chiffrait à 0.7% du budget total contre 3.8% en 2011.

2.4 L'appui au secteur privé local

La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) a été créée en 2001. BIO a pour objet social d'investir, directement ou indirectement, dans le développement de micro-, petites et moyennes entreprises et d'entreprises de l'économie sociale situées dans les pays en développement dans l'intérêt du progrès économique et social de ces pays tout en s'assurant d'un rendement suffisant. BIO a également pour objet social d'investir dans les projets d'énergie et les projets contribuant à la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, ainsi que dans les entreprises dont l'objet est de fournir des services de base à la population dans les pays en développement.

Ces interventions doivent conduire directement ou indirectement à un emploi productif durable, respectant les droits sociaux fondamentaux tels que définis par les conventions de base de l'Organisation internationale du Travail.

BIO peut également prendre des participations dans des fonds de développement et d'investissement orientés exclusivement vers les pays en développement pour autant que l'objet de ces fonds soit compatible avec l'objet social de BIO.

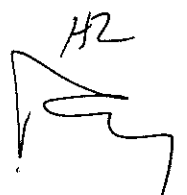
Le portefeuille de BIO en Bolivie comprend 5 interventions, dont 4 au niveau d'institutions de microfinance et 1 au niveau d'une banque commerciale.

2.5 Orientations sur base de l'appréciation du PC en cours

Sur base de l'appréciation du PC 2008-2011, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Concevoir les interventions (depuis le stade initial du PC et de l'identification) selon un ordre logique de priorités:

- Définir conjointement avec la partie nationale les objectifs et les **résultats** que nous cherchons à atteindre (le « cœur » du programme) en fonction des bénéficiaires (*pour qui ?*)
- Ensuite : définir les **partenaires** avec lesquels nous allons travailler au sein des interventions : les acteurs (*avec qui ?*)



- Enfin : définir les **modalités** d'aide ou d'exécution les plus adaptées pour atteindre les résultats visés (*comment ?*)

2. Prendre en compte dès la phase de conception des interventions 1) les **capacités** des principales **institutions partenaires** (sur base, notamment, d'un diagnostic organisationnel à réaliser avant la phase d'exécution proprement dite); 2) une **appropriation** totale ; et 3) une **stratégie de durabilité**.

3. Prévoir des mécanismes **flexibles**, de manière à garantir une **Assistance Technique** (et une expertise sectorielle) de qualité, **en fonction des nécessités et des besoins** identifiés. Cette assistance technique doit pouvoir être mobilisée pour du court terme ou des périodes plus longues. Elle doit également pouvoir répondre à des demandes d'expertise ciblées et de haut niveau, qui se présentent en cours d'exécution du PC (PAERE : Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes).

4. Orienter davantage l'appui au **renforcement institutionnel des capacités, avec une attention particulière au développement stratégique des ressources humaines**. Le renforcement des capacités implique une stratégie de mise à disposition d'outils en fonction des besoins (bourses, formations, échanges Sud-Sud etc...) et un suivi en termes d'impact.

5. Porter une plus grande attention au suivi et à l'évaluation (**évaluations ex post d'impact**) ainsi qu'à la **gestion axée sur les résultats**.

6. **Prioriser** un certain nombre de **thèmes transversaux clés** dans le cadre des programmes du prochain PIC et prévoir un budget et des indicateurs spécifiques pour le suivi de ces thèmes prioritaires.

Par ailleurs, la CTB a effectué en juin 2013 un **Overall Assessment** pour la Bolivie (Analyse des risques fiduciaires liés à l'exécution nationale de projets et/ou programmes) en vue d'intégrer dans le PC 2014-2016 des appuis budgétaires (ou Basket funding) pour financer des programmes nationaux gérés en exécution nationale.

Le rapport de l'*overall assessment* permet d'entrevoir favorablement l'appui à des programmes gérés en **exécution nationale**.

3. PROGRAMME DE COOPERATION 2014-2016

3.1 Introduction

Le PC 2014-2016 est un PC de transition de 3 ans, élaboré dans l'esprit de la « Réponse Européenne Coordonnée » (REC), préparée l'Union Européenne et ses Etats membres, en vue d'un dialogue conjoint avec le Gouvernement bolivien et de la préparation d'une programmation conjointe à partir de 2017.

Tout en restant présent dans le secteur de la **Santé** de par les actions émanant du PC antérieur qui se poursuivront jusqu'en 2016, le présent PIC se propose de contribuer principalement aux efforts du Gouvernement bolivien en matière de gestion de **l'Environnement et de l'Eau**, dans sa vision intégrale, et ce au travers d'un cadre stratégique qui précise le choix en matière de concentration sectorielle, d'objectifs global et spécifique, de thèmes transversaux et de modalités de planification, de mise en œuvre et de concertation. Il n'est cependant pas exclu, qu'au-delà de la période 2014-2016, le secteur de la santé ne soit retenu dans le cadre d'un nouveau PC.

H2


Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MMAyA) travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan intégral de gestion de ce secteur, qui sera basé sur les Plans sous-sectoriels suivants : **Eau potable, Assainissement de Base, Déchets solides, Ressources Hydrauliques, Irrigation, Environnement, Changement Climatique, Biodiversité, Gestion et Développement Forestier.**

Le secteur Environnement et Eau est donc considéré ici dans son intégralité, le droit de l'accès à l'eau étant associé à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement, au développement durable, la sécurité alimentaire et la santé.

Une fois finalisé, le Plan Intégral sera accompagné d'un **Cadre logique et d'indicateurs**, permettant le suivi du secteur, sur base d'un processus de **suivi-évaluation conjoint** (ministère et donateurs), le leadership étant assuré par le MMAyA qui, à tous les niveaux, met d'ores-et-déjà en œuvre cette nouvelle vision d'intégralité, associant dans toutes ses actions l'accès à l'eau (potable et irrigation) aux problèmes environnementaux (tels que la déforestation) et à la gestion intégrée des ressources hydriques (dans une vision de gestion des bassins hydrologiques).

C'est ainsi que le Plan National des Bassins versants (**Plan Nacional de Cuencas – PNC**) est actuellement en cours d'exécution par le Viceministère des Ressources Hydriques et de l'Irrigation, avec l'appui de différents donateurs, dont principalement, l'Union Européenne, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse et les Pays-Bas).

Ce Plan a pour objectif la mise en œuvre d'une politique sectorielle de « **Gestion intégrée de l'eau et de gestion intégrale des bassins versants, avec des modalités de participation et d'autogestion, dans les perspectives des cultures et systèmes de vie locaux, comme base d'un développement humain et environnemental durable, dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique et d'impact des catastrophes naturelles** ». Il devra dans ce sens être veillé à la bonne cohérence des politiques dans les différents domaines concernés afin d'éviter les antagonismes possibles.

Il a été décidé de focaliser les activités de la Coopération belgo-bolivienne pour les 3 années en appui à la seconde phase du **Plan Nacional de Cuencas 2 (PNC2)** qui devrait donc constituer un sous-domaine du futur Plan Intégral de l'Environnement et de l'Eau. En Bolivie, la coopération belge dispose d'une expertise largement démontrée et appréciée en matière d'aménagement de bassins versants et d'irrigation. Le programme PARC (Programa de Apoyo al Riego Comunitario) en cours actuellement ainsi que le PROMIC dont l'exécution s'est étalée sur 10 ans (1999-2009) correspondent en tous points à cette vision intégrale de développement du secteur de l'eau.

Le choix des éléments qui seront appuyés dans le cadre du PC 2014-2016 se base sur la stratégie du « Plan Nacional de Cuencas » (Deuxième phase) du Vice-ministère des Ressources Hydriques et de l'Irrigation et se focalise sur :

- L'augmentation et la diversification de la production agricole familiale par le biais de projets GIRH/MIC visant à la protection des ressources hydriques et la gestion intégrale des bassins versants ;
- La gestion des connaissances et de l'information ;
- Le renforcement des capacités locales, organisatives et institutionnelles par le biais d'une gestion intégrale des vallées (« cuencas » ou bassins versants).

Ce choix émane de l'analyse de la demande de soutien bolivien, de l'évaluation de l'expérience de la coopération belge et de la disponibilité de l'expertise en la matière.

MZ


3.2 Objectifs global et spécifiques du PC 2014-2016

L'objectif global du programme est formulé comme suit :

« Contribuer à la réduction de la pauvreté extrême et des discriminations, à la diversification de la production agricole familiale, à la gestion durable des ressources naturelles et au droit à l'accès à l'eau, par le biais d'une approche intégrale ».

Les objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

(i) accroissement de la sécurité alimentaire par le biais du renforcement de la gestion intégrée des ressources hydriques et la gestion intégrale des bassins versants

(ii) renforcement des capacités professionnelles des acteurs publics et organisations paysannes en matière de préservation et de gestion des ressources hydriques.

La gestion intégrale des ressources hydriques (GIRH) et des bassins versants (MIC) comporte des aspects liés à la reforestation (pour protéger les sources d'eau et éviter les ruissellements), la construction de terrasses et des pratiques agricoles de type agro-écologiques au niveau de petites et moyennes exploitations agricoles, ainsi que d'autres actions en vue d'une production agricole durable et offrant plus de résilience aux effets du changement climatique. Le projet PARC (Programme d'Appui à l'Irrigation Communautaire), auquel contribue déjà la Belgique, entre dans cette catégorie de projets en appui au PNC.

La GIRH et MIC impliquent également 1) la mitigation des impacts négatifs des activités minières sur l'eau et la biodiversité, 2) l'incidence sur les politiques de zonification agro-écologiques et territoriales, 3) le renforcement de la protection des forêts et des parcs naturels, 4) l'utilisation de manière durable des bassins versants et de l'eau pour produire de l'énergie « propre ».

L'objectif est d'atteindre 160 micro-bassins gérés de cette manière afin d'accroître la sécurité et souveraineté alimentaire et contribuer au VIVIR BIEN par le biais notamment de la récupération de l'auto-estime des populations paysannes concernées.

La réalisation de ces objectifs engendrera une amélioration des conditions de vie de la population, de leur sécurité alimentaire, et de leurs revenus dans les zones du programme.

Les objectifs spécifiques tiennent compte des thèmes transversaux, à savoir l'empowerment des femmes et l'égalité entre hommes et femmes, la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la transition vers une économie inclusive.

Les indicateurs permettant le suivi de la mise en œuvre et des résultats sont explicités dans le cadre de programmation et de suivi-évaluation, en annexe du présent document.

3.2.1 Appui au Plan National des Bassins Versants – 2è Phase (« Plan Nacional de Cuencas – 2da fase).

La Bolivie est jalonnée de rivières au débit fluctuant en fonction des saisons, de montagnes et collines érodées au cours du temps qui font l'objet actuellement d'une attention particulière en vue de freiner la détérioration de la couverture végétale suite aux mauvaises techniques agricoles et aux effets climatiques.

H2


Le « Plan Nacional de Cuencas » démarré en 2008 sous le leadership du MMAyA se propose précisément de promouvoir un usage rationnel et durable des ressources naturelles qui se situent au niveau de ces espaces particulièrement vulnérables à l'érosion hydrique.

La première phase de ce programme (2008 à 2012) a été financée par l'Union Européenne ainsi que par d'autres bailleurs (Suède, Danemark, Suisse, Hollande, Allemagne). dans le cadre d'aide budgétaire et d'un *basket funding*. Les évaluations et audits réalisés ont abouti à des résultats positifs et ont incité le MMAyA à poursuivre les actions par le biais d'une seconde phase à laquelle sera associée la coopération belge.

Objectifs du Programme d'Appui à la gestion intégrale des bassins versants.

L'appui fourni par la coopération belge est concentré sur 3 des 7 objectifs du PNC2, à savoir :

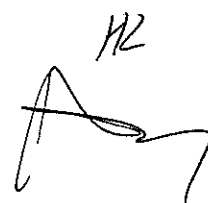
- (i) *Promouvoir les investissements dans projets orientés à la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau y qui renforcent les capacités locales de gestion de micro-bassins versants en vue d'accroître la sécurité alimentaire des usagers, par le biais de l'augmentation et la diversification de la production agricole familiale,*
- (ii) *Consolider un système de gestion intégrale de l'information et des connaissances, comme support des systèmes de gestion intégrale des ressources hydriques (GIRH) et de gestion intégrale des bassins versants (MIC) lié au Système d'Information Environnemental du MMAyA,*
- (iii) *Promouvoir le développement et le renforcement des capacités (inter)institutionnelles et individuelles au niveau des entités publiques, privées et organisations sociales, au niveau national, régional et local pour la promotion, planification, facilitation et exécution des processus et actions GIRH/MIC.*

La réalisation de ces objectifs, renforcera, outre la sécurité alimentaire, voire les revenus des usagers, la gouvernance environnementale aux différents niveaux de planification, de décision et d'exécution par des programmes de formation et d'amélioration des capacités institutionnelles, les réalisations sur le terrain et les échanges de connaissances, idées et expériences au travers des partenariats boliviano-belges.

Composantes du programme d'Appui à la gestion intégrale des bassins versants

La contribution belge dans ce domaine, pour un montant de 10 millions EUR, portera sur les éléments suivants en liaison avec les 3 objectifs mentionnés ci-dessus:

- 1. L'investissement en projets au niveau des exploitations familiales qui permettent d'impulser la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau et de renforcer les capacités locales de gestion de micros bassins versants
Les indicateurs seront liés au nombre de projets réalisés, à leur indice de durabilité (notamment le fonctionnement des Organismes de Gestion des Bassins versants), au développement des instruments de gestion (guide de projets GIRH/MIC, catalogue de procédures, base de données), à la méthodologie de suivi-évaluation et à la capitalisation des expériences.
- 2. L'appui à la consolidation d'un système de gestion de l'information et des connaissances, comme support de la gestion Intégrale des ressources Hydriques et de la gestion Intégrale des bassins versants dans les niveaux d'intervention, articulé au Système d'Information Environnemental du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.
Les indicateurs seront liés à la mise en place de systèmes d'information au niveau des Plans Directeurs de Bassins et au niveau national, ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité du PNC aux niveaux national et sous-national.



- 3. La promotion du développement et renforcement des capacités individuelles institutionnelles et interinstitutionnelles dans les entités publiques, privées et organisations sociales, au niveau national, régional et local, pour la promotion, planification, facilitation et exécution de processus et actions de Gestion Intégrale des Ressources Hydriques et Gestion Intégrale des Bassins Versants.

Les indicateurs seront liés au nombre de municipalités possédant les capacités pour gérer des interventions GIRH/MIC, à la coordination interinstitutionnelle, au développement de matériel de diffusion des expériences et à la systématisation des expériences, aux processus de renforcement de capacité et d'assistance technique.

Au terme de cette seconde phase de financement du Plan National de Bassins Versants, le nombre de micro-bassins (qui représentent une superficie d'environ 100 km² chacun) comptant une gestion intégrale des ressources hydriques devrait passer de 40 (nombre actuel) à 160. Environ 50 Municipalités devraient être les bénéficiaires de ce programme, principalement dans la région andine et sub-andine. Un système d'information serait également mis sur pied pour suivre cette évolution ainsi que le renforcement des capacités (nombre de bénéficiaires,)

Cet appui au PNC2 représente un pas important vers la mise en œuvre du Plan intégral. Il ne considère plus les sous-secteurs de manière isolée, mais met en évidence les liens entre l'accès à l'eau potable, l'accès à l'eau pour l'agriculture familiale, la gestion des déchets, la gestion des bassins versants (y compris gestion des sols), les aspects environnementaux tels que la déforestation, tout ceci dans une vision de gestion intégrée des bassins (MIC : Manejo Integral de Cuencas).

Mise en œuvre

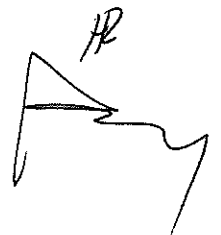
Suite aux concertations avec le MMAyA et le VRHyR, la coopération belge contribuera au financement du PNC2 par le biais d'une aide budgétaire sectorielle et la mettra en œuvre dans le cadre d'un nouveau *basket funding*, conjointement avec la Suisse et l'Allemagne, et en parallèle avec les appuis budgétaires sectoriels de l'Union Européenne et de la Suède.

Pour ce faire, un Accord de Financement Conjoint (AFC) sera signé début 2014 entre les Parties (Suisse, Allemagne et Gouvernement bolivien). La Belgique y adhèrera moyennant la signature d'un addendum au terme de la présente Commission mixte, après approbation de la Note Technique relative à cet appui et la signature de la respective convention spécifique.

Les décaissements au *basket funding* se feront sur base de la présentation de rapports et d'audits financiers de l'année antérieure ainsi que du plan opérationnel de l'année visée par le financement. Les modalités d'exécution nationale seront d'application tel qu'il ressort de l'Overall Assesment réalisé par la CTB en 2013.

La Belgique participera aux réunions du groupe de bailleurs du PNC, auquel assistent tant les membres du basket fund que les bailleurs d'aide budgétaire, sous le leadership du gouvernement (Vice Ministère de Ressources Hydriques et Irrigation - VRHyR). Le suivi conjoint se fait sur base d'un cadre logique et de ses indicateurs de résultat.

Par ailleurs, la Belgique fournira une assistance technique spécifique liée au *basket funding*, qui permettra, notamment, de suivre l'atteinte des résultats sur le terrain par le biais du suivi des indicateurs (voir ci-dessus).



Dans le cadre du dialogue avec les acteurs de la coopération non-gouvernementale belge, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

3.2.2. Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes (PAERE)

Le Programme d'appui en expertise et à la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et de l'eau constitue une nouvelle approche de la coopération belge. Le programme, d'un montant de 3 millions EUR, correspond à un appui financier pour la réalisation d'études et à la mise à disposition d'expertise ponctuelle au niveau des acteurs du secteur public en charge de l'Environnement et de l'Eau.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont (i) une meilleure intégration des aspects liés à la préservation et à la gestion de l'environnement et des ressources en eau dans les politiques sectorielles par le renforcement des capacités institutionnelles des services de l'Etat liés au secteur de l'environnement et de l'eau, (ii) le développement et l'introduction de nouvelles technologies, (iii) la valorisation du savoir-faire traditionnel et local.

Composante du programme

Une seule composante destinée au financement d'études et de mise à disposition d'expertise de courte et longue durée, en appui aux activités en rapport avec la préservation de l'environnement et de la gestion des ressources hydriques dans une perspective de consolider les résultats et les impacts obtenus lors de la mise en œuvre de ce PC.

Les bénéficiaires de cette composante seront les institutions publiques du secteur et des sous-secteurs de l'Environnement et de l'Eau, à savoir :

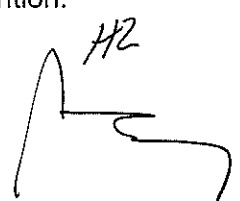
- Eau potable et assainissement de base (y inclus la gestion des résidus solides)
- Ressources hydriques et bassins versants
- Irrigation
- Développement forestier
- Biodiversité et zones protégées
- Gestion environnementale
- Changement climatique.

Les expertises et/ou études réalisées prendront en compte de manière détaillée l'équité de genre et le thème de l'interculturalité, fondamental en Bolivie.

Flexibilité de l'instrument

Le programme de renforcement institutionnel devra être un instrument flexible permettant de répondre rapidement aux demandes des différents partenaires. A cet effet, les deux parties choisiront, d'un commun accord, la modalité d'exécution et de financement permettant le maximum de souplesse et de rapidité d'exécution afin de lui garder toute crédibilité auprès des organismes bénéficiaires.

Les modalités détaillées seront analysées au cours de la formulation de l'intervention.



Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette intervention fera l'objet d'une formulation spécifique par la CTB, devant aboutir à la signature d'une convention spécifique.

Dans le cadre du dialogue avec les acteurs indirects belges, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

3.2.3 Programme de Renforcement des Compétences (R.C)

Les bourses d'études octroyées dans le cadre ce programme seront dirigées au renforcement des compétences des acteurs du secteur « Environnement et Eau », en particulier au niveau des acteurs (municipalités et des communautés) qui jouent un rôle important en vue du bien-être des populations locales. Le montant initialement destiné à ce programme était de 2 millions EUR. Il a été proposé et approuvé de le porter à 3 millions au vu, d'une part, du succès remporté par le programme « Bourses d'Etudes » antérieur dont le budget de 400.000 EUR/an a été largement dépassé et, d'autre part, au vu des nouvelles orientations de ce programme incluant de nouvelles modalités de formations (échanges d'expériences par exemple).

Une attention particulière devra être portée en matière d'intégration du genre (au moins 50% des bourses attribuées aux femmes), d'inclusion des populations indigènes (bourses spécifiques) et des thèmes transversaux.

Objectif du programme

Le programme se propose de contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des institutions bénéficiaires (administration centrale, décentralisée ou déconcentrée, une institution/organisation opérationnelle reconnue par une administration y compris la société civile ou un Institut de formation).

Composante du programme

Les bourses d'études seront attribuées pour des formations basées sur une analyse des besoins qui s'intègre dans un plan de renforcement des capacités de l'institution bénéficiaire. Les bourses doivent être considérée comme un « outil flexible » permettant aux bénéficiaires de développer/renforcer ou acquérir de nouvelles compétences

Le programme souhaite aussi travailler sur deux axes parallèles complémentaires : (1) renforcer la gestion des compétences au niveau des services de formation des ressources humaines des organisations bénéficiaires, via la mise en place d'un plan de formation pour l'organisation bénéficiaire et de parcours d'acquisition des compétences pour les ressources humaines et (2) renforcer ou développer les compétences des ressources humaines de ces organisations bénéficiaires afin de garantir l'optimalité de l'exercice de leurs fonctions.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la prestation fera l'objet d'une formulation par la CTB devant aboutir à la signature d'une convention spécifique.

M2


3.3. Thèmes transversaux : genre et environnement

Le présent PC retient deux thèmes transversaux : (i) égalité entre hommes et femmes / interculturalité ; (ii) protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Genre.

La participation des communautés et l'interaction entre les personnes sont deux conditions pour la construction de processus viables, durables et avec équité sociale, l'équité de genre incluse. **Les interventions concernant la GIRH et MIC affectent de manière différente les hommes et les femmes.** Dès lors, elles doivent être mises en œuvre en accordant une attention spéciale à la « transversalisation » de genre en ce qui concerne les processus, les instruments et les méthodologies d'identification, de formulation et de mise en œuvre de ces interventions.

L'énorme potentiel de connaissances, d'analyse, de propositions et d'actions qu'ont les femmes en ce qui concerne l'utilisation et la gestion de l'eau, tant à fins domestiques comme à fins de production agricole (y compris la gestion des bassins), s'avère très important pour la GIRH et le MIC. Hommes et femmes, adultes et jeunes, ont des besoins, des intérêts et des potentialités différents ; leur participation conjointe et équitable pour l'orientation et la définition des objectifs des interventions GIRH/MIC doit être récupérée et incorporée, tenant surtout compte qu'il existe des différences liées au genre et à l'âge dans l'apprentissage des nouveautés introduites, et des attentes et des réactions par rapport aux interventions externes.

On tiendra compte de ces différences dans l'amélioration de la formulation et le suivi des indicateurs du cadre logique. Dans le Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes et dans la composante « Renforcement de compétences » qui prévoit d'appuyer, au niveau municipal, tant les entités publiques que les organisations sociales, une importance plus grande sera donnée à la thématique du genre dans la gestion de l'eau.

Le Plan Nacional de Cuencas, qui sera appuyé par le présent PC, a développé dans sa première phase un ensemble de stratégies et mécanismes pour l'incorporation de l'approche de l'équité de genre dans la GIRH/MIC et des processus pour sa mise en œuvre ont été entamés. Pour la deuxième phase du PNC, l'approche de genre doit faire l'objet d'une transversalisation encore plus grande car **l'équité de genre dans la GIRH et le MIC est essentielle au développement d'une société juste et inclusive pour le Vivir Bien.**

Protection de l'environnement et des ressources naturelles

La mise en œuvre du PNC2 est alignée sur les principes directeurs de la nouvelle **Ley Marco de la Madre Tierra y Desarrollo Integral para Vivir Bien** (Ley037-2012) approuvée à l'Assemblée plurinationale le 18 juin 2012. Elle a comme objectif *« d'établir la vision et les fondements de développement intégral en harmonie et équilibre avec la Terre Mère pour Bien Vivre, en garantissant par là la continuité de la capacité de régénération de ses composantes et de ses systèmes de vie, en récupérant et en renforçant les savoirs locaux et les connaissances ancestrales, dans un cadre de complémentarité de droits, des obligations et de devoirs ; ainsi que les objectifs de développement intégral en tant que moyens pour atteindre le Bien Vivre ; les bases pour la planification, la gestion publique et les investissements et le cadre institutionnel stratégique pour son implémentation ».*

L'Etat Plurinational de Bolivie promouvra la gestion intégrale et durable des différentes composantes, des zones et systèmes de vie pour garantir la durabilité des capacités de régénération de la Terre Mère (art. 16). Parmi les bases et les orientations du Vivir Bien

à travers le développement intégral dans le secteur de l'eau, on retrouve la garantie du droit à l'eau pour la vie, en priorisant son usage, son accès et son approvisionnement comme ressource stratégique en quantité et qualité suffisante pour satisfaire de manière intégrale et indistincte la conservation des systèmes de vie, les nécessités domestiques des personnes et les processus productifs pour garantir la souveraineté et la sécurité alimentaire (art. 27, 1°). On retrouve aussi la promotion du bénéfice des ressources hydriques des fleuves, des lacs et lagunes qui forment les bassins hydriques considérés comme des ressources stratégiques pour leur potentiel, pour la variété des ressources naturelles qu'ils contiennent et pour être fondamentaux en ce qui concerne les écosystèmes pour le développement et la souveraineté bolivienne (art. 27, 8°)

Ce mandat concerne aussi l'adaptation et la mitigation des phénomènes dus au changement climatique et les risques et désastres qui pourraient survenir aux bassins comme une partie intégrale de la GIRH/MIC.

La Gestion Publique de la part des différents niveaux de l'Etat est établie comme un facteur décisif pour assurer la sécurité hydrique dans les régions des bassins, comme un droit fondamental pour la vie, l'utilisation de l'eau potable, l'irrigation, la production d'aliments et la sécurité alimentaire : *«Le niveau central de l'Etat Plurinational ainsi que les entités territoriales autonomes dans le cadre de ses attributions, orienteront leurs ressources à la planification, à la gestion et à l'exécution du Bien Vivre par un développement intégral et en harmonie et équilibre avec la Mère Terre dans le cadre de la présente Loi »* (art. 58-1).

Ici aussi, le Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes, ainsi que le Programme de Renforcement des Compétences constitueront des outils essentiels pour renforcer la mise en œuvre de ces principes.

Interculturalité

A) A partir de la promulgation de la Nouvelle Constitution Politique de l'Etat, le 9 février 2009, l'Etat Plurinational de Bolivie s'efforce d'implémenter de nouvelles politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles au bénéfice des peuples indigènes (36 ethnies qui représentent plus de 60% de la population totale du pays), marginalisés et exclus pendant des siècles d'oppression coloniale et post-coloniale.

Dans ce contexte, différentes dispositions légales relatives aux peuples indigènes ont été adoptées par le Parlement et font actuellement partie du système juridique bolivien, et notamment :

- La Convention 169 de l'OIT,
- La Déclaration des Nations-Unies sur les Droits de Peuples Indigènes,
- La Loi n° 04 contre le Racisme et les Discriminations,
- La Loi 070 en matière d'éducation interculturelle (reconnaissant le droit à une éducation interculturelle).

L'implémentation de ces dispositions constitue dès lors pour le Gouvernement bolivien, une priorité destinée à promouvoir l'interculturalité, qui représente également à ses yeux, une forme de démocratie culturelle. Elle doit constituer également le fondement d'une véritable inclusion sociale des peuples indigènes en vue d'aboutir à matérialiser le paradigme de développement adopté par l'Etat bolivien, à savoir le « Vivir Bien ».

La reconnaissance, le respect de la diversité culturelle, le renforcement et la valorisation de l'identité des peuples indigènes sous toutes ses formes constituent dès lors l'une des



priorités du Gouvernement bolivien, pour qui l'interculturalité constitue une forme de démocratie culturelle.

B) Pour la **mise en œuvre de la GIRH y MIC** il est important de comprendre les systèmes de vie et les comportements humains développés dans l'espace territorial d'un bassin. Certaines expressions culturelles se manifestent dans le choix des technologies, dans les us et coutumes liés aux ressources naturelles, dans la classification et l'utilisation des terres, dans les principes et accords pour l'accès et l'utilisation de l'espace, de l'eau et des autres ressources propres aux systèmes de production, et dans la mobilisation de la main d'œuvre pour les tâches familiales et communales. Le PNC prétend incorporer ces éléments dans les capacités de gestion des entités d'exécution et d'assistance technique et dans le dialogue avec les organisations sociales. Le PNC développera des stratégies et des instruments plus appropriés pour intégrer cette thématique transversale de façon appropriée.

C) Par ailleurs, afin d'appuyer plus directement les efforts du Gouvernement bolivien en matière d'interculturalité, le présent PIC se propose d'intervenir, en marge des programmes mentionnés ci-avant, au niveau des aspects liés à la culture et à l'éducation, par le biais des 2 interventions suivantes :

a). le financement à hauteur de 1 million EUR du **projet « Huiñaimarca »** dont l'objectif spécifique est l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine subaquatique du lac Titicaca en Bolivie. Les composantes de ce projet comportent les volets suivants :

- prospection archéologique subaquatique,
- caractérisation du patrimoine découvert,
- formation technique en recherche archéologique subaquatique,
- mise en place d'un centre de gestion local du patrimoine découvert,
- formation en gestion touristique pour les communautés avoisinantes,
- élaboration de matériel didactique et de diffusion.

La mise en œuvre de cette intervention, sous l'égide du Ministère des Cultures et du Tourisme, fera l'objet d'une formulation et d'une convention spécifique pour l'exécution technique et financière.

b). le financement à hauteur de 1 million EUR de **bourses d'études et de formation** destiné à favoriser l'accès à un système d'éducation supérieur spécifique, tel que celui de l'Université Indigène Interculturelle, pour les ressortissants des peuples indigènes qui, de par leurs conditions particulières, n'ont pas accès au système formel prévu dans le cadre du programme repris au point 3.2.3 de ce document. Les formations qui sont délivrées dans ce cadre par l'Université Indigène Interculturelle, composée d'un réseau d'une vingtaine de centres universitaires associées en Amérique latine, assument les valeurs propres, les racines, l'histoire et les coutumes des peuples indigènes. Ce financement sera accordé dans le cadre d'une coopération déléguée par le biais d'un accord à souscrire avec le « **Fondo Indígena** », organisme multilatéral de coopération régionale dont le siège est à La Paz et dont l'expérience en la matière est largement reconnue dans la région. Il s'agit d'une intervention qui a l'avantage de permettre un décaissement rapide, et qui devrait aboutir à l'octroi de 150 à 200 bourses d'études et/ou de formation au niveau régional et dès lors de renforcer les capacités de gestion et de gouvernance d'un nombre équivalent de leaders indigènes au niveau de leurs organisations propres ou au niveau des instances de gouvernement qui les occupent. Cette intervention est par ailleurs complémentaire au programme de Renforcement des Compétences tel que décrit au paragraphe 3.2 du présent document.

12


3.4 Planification, mise en œuvre et concertation

Budget indicatif

Le montant global proposé pour le PC, y compris l'assistance technique, s'élève à 15 millions EUR. La répartition de cette enveloppe est établie comme suit :

Composante	Budget indicatif	
Programme d'Appui au PNC2	10MEUR	66.7%
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes (PAERE)	3 MEUR	20%
Programme de Renforcement des Compétences (RC)	2 MEUR	13.3%
Enveloppe globale	15 MEUR	100%

Tenant compte des éléments repris au paragraphe 3.3 relatif à la prise en compte des aspects importants liés à l'interculturalité de l'Etat Plurinational de Bolivie, une augmentation budgétaire d'un montant de 3 millions EUR a été accordée et détaillée dans le tableau ci-dessous, portant de cette manière l'enveloppe budgétaire du PC 2014-2016 à 18 Millions EUR :

PC 2014-2016 (définitif):

Composante	Budget indicatif	
Programme d'Appui au PNC2	10MEUR	55.6%
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes (PAERE)	3 MEUR	16.6%
Programme de Renforcement des Compétences (RC)	3 MEUR	16.6%
<u>Interculturalité</u> :		
• Projet Huiñaimarca	1 MEUR	5.6%
• Coopération déléguée	1 MEUR	5.6%
Total	18 MEUR	100%

Ces montants estimatifs représentent la totalité des nouveaux engagements au titre de la période 2014-2016. Des adaptations à cette répartition pourront être convenues conjointement. Les engagements budgétaires sont soumis à l'approbation préalable des autorités belges compétentes.

H2

S'agissant d'un programme de transition, les mesures nécessaires seront prises pour assurer un démarrage rapide des interventions. Cela afin d'éviter tout retard dans l'exécution, et en vue de démarrer la programmation conjointe prévue à partir de 2017.

Planification indicative des engagements

Composante	2014	2015	2016
Programme d'Appui au PNC2		10 MEUR	
Programme d'Appui en Expertises et Réalisation d'Etudes - PAERE		3 MEUR	
Programme de Renforcement des Compétences - RC		3 MEUR	
Interculturalité : <ul style="list-style-type: none"> • Projet Huiñaimarca • Coopération déléguée 	1 MEUR	1 MEUR	
TOTAL	1 MEUR	17MEUR	0 MEUR

Modalités de mise en œuvre

Le montant total de l'aide octroyée dans le cadre du PC se fera sous forme de contribution financière non remboursable.

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et la spécificité du contexte d'un pays à revenu intermédiaire, la Coopération belge est disposée à renforcer les capacités des institutions partenaires du PIC 2014-2016 au travers de la mise à disposition de l'assistance technique belge et un réel transfert technologique.

Ce renforcement se traduira sous différentes formes, notamment via la mise à disposition d'expertises de courtes ou longues durées, de stages, de bourses d'études ou via l'établissement de partenariat entre les deux pays.

D'une manière générale, la gestion des éléments fondamentaux tels que la définition des objectifs, des contenus et des priorités sera réalisée en cogestion, tandis que pour ce qui concerne la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'exécution, cela sera précisé de commun accord lors des formulations des programmes, et peut dépendre d'un programme à l'autre.

Pour l'intervention centrale, d'appui au PNC2, il s'agit évidemment d'un programme du gouvernement bolivien, géré en exécution nationale, qui sera appuyé par le biais d'un basket fund.

Modalités de suivi et évaluation.

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PIC, les Parties conviennent de commun accord d'adopter les outils suivants : (i) un cadre de Programmation pays, qui reprend les résultats globaux, sectoriels et transversaux escomptés au niveau de la Bolivie et du PIC (annexe) ; (ii) un Cadre de Suivi et évaluation qui reprend pour chaque résultat les indicateurs clés (annexe).

Une attention particulière sera réservée au renforcement des systèmes nationaux et sectoriels de suivi et évaluation.

Pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du présent programme de coopération, le Comité des partenaires se réunira une fois par semestre sous la Présidence de la Partie bolivienne et une fois par an en présence d'une délégation du siège de la DG D.

Alignement, dialogue politique et harmonisation

Les Parties reconnaissent l'importance de l'appropriation par les institutions boliviennes concernées, aux niveaux à la fois centraux et déconcentrés, des interventions de la Coopération boliviano-belge.

La Belgique participera activement aux différents niveaux de dialogue politique sectoriel, notamment dans le cadre du secteur de l'environnement et de l'eau. Le but principal est de stimuler la réflexion stratégique et opérationnelle sur base de leçons tirées dans le cadre de la coopération boliviano-belge.

Par ailleurs, et comme adopté par le Conseil de l'UE en 2012, la Belgique porte une attention particulière aux principes de cohérence des politiques et à la nécessité d'intégrer cet aspect au niveau du dialogue politique mené avec les pays partenaires, afin de mieux évaluer l'impact des politiques de l'UE au niveau des pays, ainsi que l'interaction avec les politiques menées par les pays partenaires.

La Belgique considère l'harmonisation intra-européenne comme une base fructueuse pour une harmonisation plus large entre les différents acteurs internationaux de développements actifs en Bolivie, ainsi que pour l'amélioration de la qualité du dialogue politique sectoriel.

Enfin, comme mentionné précédemment, dans le cadre du dialogue avec les acteurs belges de la coopération non gouvernementale, des recherches de complémentarité auront lieu systématiquement, et les possibilités de projets de synergie seront utilisées.

Un dialogue sera aussi maintenu avec le conseil Genre et Développement et le conseil Cohérence des politiques en faveur du développement auprès de la DGD.

4. Approbation des dossiers d'identification

Au cours de la Commission Mixte, les dossiers suivant sont approuvés :

- La **Requête bolivienne** d'appui au basket fund « **Plan Nacional Cuencas 2** », accompagnée d'une Fiche technique descriptive de l'intervention
- La Fiche d'identification du **PAERE** (Programme d'Appui en Expertise et Réalisation d'Etudes), qui est un Programme d'appui au renforcement institutionnel du secteur EAU et ENVIRONNEMENT
- La Fiche d'identification du nouveau « **Programme de Renforcement de Compétences** » (principalement les bourses) en appui au secteur EAU et ENVIRONNEMENT.

5. Le Cadre de Programmation Pays et de suivi-évaluation

Voir annexe

Annexe - Aperçu des interventions bilatérales en cours

Titre	Activités	Partenaire	Durée	Secteur	Contribution Belge(Euro)	Contribution Bolivienne
Fonds d'études et missions d'appui technique - FE	Financement d'études d'identification de projets et programmes de Coopération, études de pré-investissement et missions d'appui technique de courte durée, séminaires et ateliers liés à la Coopération internationale.	VIPFE	09/06/06 - 08/12/13	Multisectoriel	€1.000.000	12.5% du total
Programme annuel de Bourses d'études, de doctorat et de stage	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2008-2012	Education	€1.600.000	
Programme de bourses SANTE	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2013-2014	Santé	€500.000	
Programme de bourses EAU	Renforcement de compétences des ressources humaines	National	2013-2014	Eau	€186.116	
Projet de Mise en valeur intégrale et durable des Ressources Forestières dans le Tropique de Cochabamba – CHAPARE - Phase de Consolidation	Mise en valeur intégrale et durable des ressources forestières par la transformation et la commercialisation Dans le Tropique de Cochabamba.	VCDI/ Intercommunale des municipalités du Tropique de Cochabamba	15/11/10 - 14/11/14	Agro-foresterie	€2.400.000	€140.000
Programme d'Appui à l'Irrigation Communautaire: Développement de Bassins versants productifs - PARC	Développement de l'irrigation communautaire autogérée pour l'agriculture, avec promotion de l'intégralité des projets et le renforcement des institutions et acteurs du secteur.	MMAyA / VMRHyR	13/10/11 - 12/10/17	Agriculture	€9.100.000	€2.488.178
Programme d'Appui à l'Agriculture familiale - PROAGRIF	Améliorer la productivité et la production des cultures horticoles et fruticoles.	MDRyT	En préparation 2014-2016	Agriculture	€1.216.127	€106.747
Programme d'Appui budgétaire sectoriel « Dénutrition Zéro » (Panier commun) - PDC	Contribuer à l'éradication de la dénutrition chez les enfants de moins de 2 ans en Bolivie.	Ministère de la Santé et des Sports	26/03/10 - 25/03/15	Santé	€10.000.000	-
Programme d'Appui budgétaire sectoriel « Dénutrition Zéro » (2ème phase) – PDC 2	Contribuer à l'éradication de la dénutrition chez les enfants de moins de 2 ans en Bolivie.	Ministère de la Santé et des Sports	En preparation	Santé	€3.500.000	-
Renforcement des réseaux de santé des Municipalités situées Dans les Départements de Chuquisaca, Potosí, Cochabamba et La Paz - FOREDES	Renforcer de manière intégrale les réseaux de santé des municipalités bénéficiaires.	Ministère de la Santé et des Sports	13/10/11 - 12/10/17	Santé	€11.500.048	€690.266

Programme de Coopération Bolivie 2014-2016	
Objectif de développement du pays: Agenda 2025	Objectif général du Programme de coopération
<p>Construire une nouvelle société et un nouvel Etat plus incluant, plus participatif, plus démocratique, sans discrimination, sans division, sans laïté, sans division, comme le recommande la Constitution Politique de l'Etat</p> <p>Pilier 1: Eradication de l'extrême pauvreté et des discriminations</p> <p>Pilier 2: Socialisation et universalisation des services de base</p> <p>Pilier 3: Souveraineté productive avec diversification et développement intégral</p> <p>Pilier 4: Souveraineté sur nos ressources naturelles</p> <p>Pilier 5: Souveraineté alimentaire</p> <p>Pilier 6: Souveraineté environnementale</p>	<p>Le programme de coopération contribue à la réduction de l'extrême pauvreté et des discriminations, à la diversification de la production, à la gestion durable des ressources naturelles et au droit de l'accès à l'eau, avec une approche de développement intégral (correspond aux piliers 1, 2, 6, 7, 8, 9 de l'Agenda 2025)</p>

Secteur unique d'intervention EAU: cadre de suivi

Médailles de l'aide (approche portefeuille)	Parties responsables	Ressources pour mener à bien les programmes et projets autres bailleurs		Cadre de suivi (PNC 2 contient 7 objectifs aux particularités des ministères)	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Cibles à 2017
		En nature / humaines	Financières				
<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau (plan intégral en construction)</p> <p>Programme d'appui en expertises et réalisation d'études (PAERE)</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau</p> <p>CTB</p>		<p>3,000,000 €</p>		<p>Mettre en œuvre et rendre opérationnel un service opportunité flexible d'expertise, d'études et d'assistance technique pour le renforcement des capacités et la promotion du développement des gouvernements autonomes municipaux, départementaux et nationaux compétents en matière de gestion de l'environnement et de l'eau</p>	<p>1 Pourcentage de réalisation des synergies entre activités et investissements sous-sectoriels du MMA/EA ont été renforcés</p> <p>2 Espaces fonctionnels de coopération en vue du renforcement de la politique sectorielle ont été créés</p> <p>3 Mécanisme de pré-investissement a été développé et mis en œuvre</p> <p>4 Mise en place d'un système de suivi et d'information soutenu</p> <p>5 Système de capitalisation d'expérience opérationnel en soutien des politiques sectorielles</p>	
<p>Projet de renforcement des compétences</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau</p> <p>CTB</p>		<p>3,000,000 €</p>		<p>Mettre en œuvre des programmes de formation et de formation spécialisée dans les institutions publiques clés et dans les organisations bolivianes en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique</p>	<p>Nombre de formations données aux personnes en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique</p>	<p>Personnel en relation avec la gestion des ressources naturelles et les défis du changement climatique ont été formés</p>

Handwritten signature and initials.

<p>Programme Pluriannuel de Gestion Intégrée des Ressources Hydriques et Besoins versants 2013-2017 (PNC 2)</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau Vice-ministère des ressources hydriques CTB</p>	<p>Partenaires du Basket Fund: Suisse, Allemagne Aide budgétaire au PNC2: UE et Suédo</p>	<p>AT associé au Basket Fund</p>	<p>10,000,000 €</p>	<p>Composante 2: Mise en œuvre de projets GIRH et MIC</p>	<p>Promouvoir l'investissement dans des projets qui stimulent la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau et qui forment les capacités locales de gestion des micro bassins</p>	<p>Augmentation du nombre de projets d'investissement en GIRH et MIC en exécution et concté à partir du 31-12-2012 et indice de durabilité de ces projets</p>	<p>30 nouveaux projets conctés Indice de durabilité de ces projets = 0,6</p>
<p>Acteurs belges indirects</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau Vice-ministère des ressources hydriques CTB</p>	<p>Acteurs belges indirects</p>	<p>AT associé au Basket Fund</p>	<p>10,000,000 €</p>	<p>Composante 6: Gestion des connaissances et de l'information</p>	<p>Consolider un système de gestion de l'information et des connaissances comme support pour la GIRH et la MIC aux différents niveaux d'intervention</p>	<p>Mise en œuvre de systèmes d'information au niveau du PND et au niveau national</p>	<p>Base de données géolocalisées mise en œuvre dans 7 bassins versants stratégiques avec les plans directeurs des bassins versants</p>
<p>ADE Leuven Coöperatie Broedrijck Deken, Fritzes Des Hommes, Boverijde Weseld SDS Feim, et monde selon les Femmes</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Eau Vice-ministère des ressources hydriques CTB</p>	<p>Acteurs belges indirects</p>	<p>AT associé au Basket Fund</p>	<p>10,000,000 €</p>	<p>Composante 7: Développement institutionnel et renforcement des capacités</p>	<p>Promouvoir le développement et le renforcement des capacités individuelles dans les entités publiques, privées et les organisations associées aux niveaux national, régional et local pour la promotion, la planification, la mise en œuvre et des actions de la GIRH et de la MIC</p>	<p>Augmentation de la visibilité du PNC aux niveaux national et sub-national</p>	<p>Augmentation de 50% de l'indice de visibilité du PNC par rapport à la ligne de base à effectuer en 2013. 50 municipalités avec des capacités pour la mise en œuvre des politiques GIRH et MIC du PNC (indice de capacité municipale - ICM - supérieur ou égal à 0,65</p>

AR

